

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

Procès-verbaux des séances du 31 janvier et des 1^{er}, 2 et 7 février 2023

et

Observations et recommandations

2023

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 31 JANVIER 2023	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 1 ^{ER} FÉVRIER 2023	4
AUDITIONS (suite)	5
TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 2 FÉVRIER 2023	7
AUDITIONS (suite)	8
QUATRIÈME SÉANCE, LE MARDI 7 FÉVRIER 2023	10
AUDITIONS (suite)	11

ANNEXES

- I. Personnes et organismes qui ont été entendus
- II. Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus
- III. Procès-verbal de la séance de travail du 9 février 2023
- IV. Observations et recommandations

Première séance, le mardi 31 janvier 2023

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (Ordre de l'Assemblée le 31 janvier 2023, rétroactif au 19 janvier 2023)

Membres présents :

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), présidente

M. Jacques (Mégantic), vice-président

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)

M. Charette (Deux-Montagnes), ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

M^{me} Gendron (Châteauguay)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Lemay (Masson)

M^{me} McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques

M. Rivest (Côte-du-Sud)

M^{me} Zaga Mendez (Verdun), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement, en remplacement de M. Grandmont (Taschereau)

Autre participante :

M^{me} Naomi Verdon, directrice, Bureau de coordination du développement durable, Direction générale du développement durable, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Témoins (par ordre d'intervention) :

L'Alliance pour une économie verte au Québec SWITCH :

M. Denis Leclerc, président du conseil d'administration

M. Richard Fahey, directeur général

Collectif G15+ :

M^{me} Béatrice Alain, directrice générale

M. Denis Bolduc, secrétaire général

Conseil patronal de l'environnement du Québec :

M^{me} Hélène Lauzon, présidente directrice-générale

M. Olivier Dulude, directeur adjoint des affaires publiques et législatives

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec :

M. Martin Vaillancourt, directeur général

M. Emmanuel Rondia, coresponsable du comité développement durable et directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal

Union des municipalités du Québec :

M. Daniel Côté, président et maire de Gaspé

M^{me} Charlotte Legault-Bélanger, conseillère aux politiques

Fédération québécoise des municipalités :

M^e Sylvain Lepage, directeur général

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 51, M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Charette (Deux-Montagnes), M^{me} McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M^{me} Zaga Mendez (Verdun) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend l'Alliance pour une économie verte au Québec SWITCH.

Il est convenu de permettre à M^{me} Verdon de prendre la parole.

L'audition se poursuit.

À 10 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Collectif G15+.

À 11 h 35, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Conseil patronal de l'environnement du Québec.

À 12 h 17, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les avis touchant les travaux des commissions.

À 15 h 43, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec.

À 16 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Union des municipalités du Québec.

À 17 h 19, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Fédération québécoise des municipalités.

À 18 h 04, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 1^{er} février 2023, à 7 h 30, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire par intérim de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

Jennifer Maccarone

AM/pb

Québec, le 31 janvier 2023

Deuxième séance, le mercredi 1^{er} février 2023

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (Ordre de l'Assemblée le 31 janvier 2023, rétroactif au 19 janvier 2023)

Membres présents :

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), présidente

M. Jacques (Mégantic), vice-président

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)

M. Charette (Deux-Montagnes), ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

M^{me} Dufour (Mille-Îles) en remplacement de M. Morin (Acadie)

M^{me} Gendron (Châteauguay)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Lemay (Masson)

M^{me} McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques

M. Rivest (Côte-du-Sud)

M^{me} Zaga Mendez (Verdun), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement, en remplacement de M. Grandmont (Taschereau)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Commissaire au développement durable :

M^{me} Janique Lambert, commissaire au développement durable

M^{me} Moïsette Fortin, directrice principale d'audit

M^{me} Julie Grenier, chargée de projet en audit de performance

Vivre en ville :

M. Christian Savard, directeur général

M^{me} Jeanne Robin, directrice principale

Réseau des femmes en environnement :

M^{me} France Levert, administratrice

M^{me} Elyse Arcand, présidente du conseil d'administration

M^{me} Marie-Claude Molnar, responsable des communications et des services aux membres

Comité consultatif sur les changements climatiques :

M. Alain Webster, président

M^{me} Annie Levasseur, membre

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 21, M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Une discussion s'engage.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend la Commissaire au développement durable.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

L'audition se poursuit.

À 12 h 10, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Vivre en ville.

À 12 h 54, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 h 50.

À 16 heures, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend le Réseau des femmes en environnement.

À 16 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Comité consultatif sur les changements climatiques.

À 17 h 33, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 2 février 2023, après les avis touchant les travaux des commissions.

La secrétaire par intérim de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

Jennifer Maccarone

AM/pb

Québec, le 1^{er} février 2023

Troisième séance, le jeudi 2 février 2023

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (Ordre de l'Assemblée le 31 janvier 2023, rétroactif au 19 janvier 2023)

Membres présents :

M. Jacques (Mégantic), vice-président

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)

M^{me} Bogemans (Iberville)

M. Charette (Deux-Montagnes), ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

M^{me} Gendron (Châteauguay)

M. Grandmont (Taschereau)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Lemay (Masson)

M^{me} McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques

M. Rivest (Côte-du-Sud)

M^{me} Zaga Mendez (Verdun), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement, en remplacement de M. Grandmont (Taschereau) pour une partie de la séance

Témoins (par ordre d'intervention) :

Équiterre :

M^{me} Colleen Thorpe, directrice générale

M. Marc-André Viau, directeur des relations gouvernementales

Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire :

M. Daniel Normandin, directeur

M. Benjamin Laplatte, directeur adjoint

Nature Québec :

M^{me} Anne-Céline Guyon, chargée de projet experte Climat

M^{me} Emmanuelle Vallières-Léveillé, coordonnatrice Biodiversité et Forêt

M. Hubert Fortin, chargé de projet en design urbain et verdissement

M^{me} Emmanuelle Rancourt, chargée de projet experte Énergie

Fonds d'action québécois pour le développement durable :

M. Nicolas Girard, directeur général

M^{me} Geneviève Caron, coordonnatrice des opérations du Fonds Écoleader

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 39, M. Jacques (Mégantic) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend Équiterre.

À 12 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire.

Il est convenu de permettre à M^{me} Zaga Mendez (Verdun) de remplacer M. Grandmont (Taschereau).

L'audition se poursuit.

À 13 h 08, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 heures, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend Nature Québec.

À 14 h 51, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Il est convenu de permettre à M. Grandmont (Taschereau) de reprendre ses fonctions à titre de membre de la Commission. Par conséquent, ceci met fin à son remplacement pour le reste de la séance.

La Commission entend Fonds d'action québécois pour le développement durable.

À 15 h 33, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 7 février 2023, à 9 h 45.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le vice-président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

François Jacques

AM/pb

Québec, le jeudi 2 février 2023

Quatrième séance, le mardi 7 février 2023

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (Ordre de l'Assemblée le 31 janvier 2023, rétroactif au 19 janvier 2023)

Membres présents :

M. Jacques (Mégantic), vice-président

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)

M^{me} Bogemans (Iberville)

M. Charette (Deux-Montagnes), ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

M^{me} Gendron (Châteauguay)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Lemay (Masson)

M^{me} McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques

M. Rivest (Côte-du-Sud)

M^{me} Zaga Mendez (Verdun), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement, en remplacement de M. Grandmont (Taschereau)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Association québécoise des médecins pour l'environnement :

D^{re} Claudel Pétrin-Desrosiers, présidente

M^{me} Patricia Clermont, coordonnatrice des activités

Centre québécois de développement durable :

M. Nicolas Gagnon, directeur général

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 48, M. Jacques (Mégantic) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M^{me} McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) indique à la présidence qu'elle souhaite se prévaloir de l'article 176 du Règlement. En vertu de cet article, elle souhaite que la Commission soit convoquée en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations que la Commission entend formuler.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend l'Association québécoise des médecins pour l'environnement.

À 10 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Centre québécois de développement durable.

M. le président dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe II).

À 11 h 19, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le vice-président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Ann-Philippe Cormier

François Jacques

APC/pb

Québec, le 7 février 2023

ANNEXE I

Personnes et organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Association québécoise des médecins pour l'environnement	019M
Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire	012M
Centre québécois de développement durable	021M
Collectif G15+	003M
Comité consultatif sur les changements climatiques	013M
Commissaire au développement durable	010M
Conseil patronal de l'environnement du Québec	006M
Équiterre	014M
Fédération québécoise des municipalités	008M
Fonds d'action québécois pour le développement durable	011M
L'Alliance pour une économie verte au Québec SWITCH	001M
Nature Québec	
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	002M
Réseau des femmes en environnement	007M
Union des municipalités du Québec	004M
Vivre en ville	009M

ANNEXE II

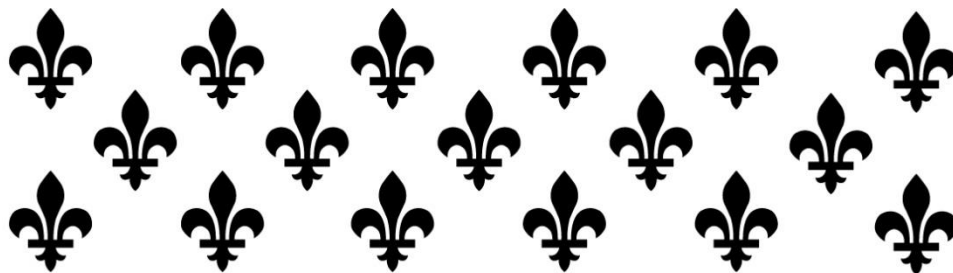
Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Mémoires des personnes et organismes qui n'ont pas été entendus

Association du transport urbain du Québec	024M
Exo	020M
Fédération des cégeps du Québec	018M
Fédération des chambres de commerce du Québec	022M
Fédération des pourvoies du Québec	016M
Fondation David Suzuki	017M
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	023M
Ordre des ingénieurs du Québec	005M
Producteurs de grains du Québec	025M
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec	015M

ANNEXE III

Procès-verbal de la séance de travail du 9 février 2023



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 9 février 2023

Déterminer les observations, conclusions ou recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

2023

Séance de travail du jeudi 9 février 2023

Objet : Déterminer les observations, conclusions ou recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

Membres présents :

- M. Jacques (Mégantic), vice-président
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), en remplacement de M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)
- M^{me} Bogemans (Iberville)
- M^{me} Gendron (Châteauguay)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M. Lemay (Masson)
- M^{me} McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques
- M. Rivest (Côte-du-Sud)
- M^{me} Zaga Mendez (Verdun), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement, en remplacement de M. Grandmont (Taschereau)

Autres personnes présentes :

- M^{me} Natasha Barnes Crépeau, directrice adjointe, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
- M^{me} Karoline Boucher-Stanton, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M. Émile Bourdages-Perreault, attaché politique, Service de recherche, Québec solidaire
- M. Alexandre Chayer, conseiller politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
- M^{me} Brenda Dominguez, attachée politique, Service de recherche, Coalition avenir Québec
- M^{me} Mélissa Huot-Gallien, directrice des commissions parlementaires, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Gabriel Jobidon, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M. Vincent Larose-Picher, attaché politique, Service de recherche, Coalition avenir Québec

- M. Xavier Mercier Méthé, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M^{me} Élyse Moisan, conseillère politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
- M. Nicolas Proulx, conseiller politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
- M^{me} Magdalane Vanasse-Corbeil, attachée politique, Service de recherche, Coalition avenir Québec

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 12 h 18, M. Jacques (Mégantic) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Barnes Crépeau, Boucher-Stanton, Dominguez, Huot-Gallien, Moisan et Vanasse-Corbeil ainsi qu'à MM. Bourdages-Perreault, Larose-Picher et Proulx d'assister à la séance.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président indique que la Commission se réunit à la demande des députés de Taschereau, Verdun et Notre-Dame-de-Grâce en vertu de l'article 176 du Règlement de l'Assemblée nationale.

M. Mercier Méthé présente une synthèse du mandat et des principaux thèmes soulevés lors des auditions publiques.

Une discussion s'engage sur les propositions d'observations et de recommandations des membres.

Il est convenu que les agents de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale concilient les propositions des membres des oppositions aux propositions d'observations du gouvernement. Il est également convenu que ces propositions harmonisées prennent la forme de recommandations.

Après discussion, il est convenu que la proposition de recommandations harmonisées soit transmise, par le secrétariat de la Commission, pour approbation par courriel le vendredi

10 février 2023. Il est également convenu qu'une seule approbation par groupe parlementaire est nécessaire.

Il est convenu que, dans le cas où un membre ne soit pas en accord avec la proposition de recommandations harmonisées, les observations et recommandations incluses au rapport soient celles transmises par chaque groupe parlementaire et par le député indépendant.

Après discussion, il est convenu que la synthèse du mandat et des principaux thèmes soulevés lors des auditions publiques, préparée par les agents de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et disponible sur Greffier, fasse partie intégrante du rapport.

À 13 h 17, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le vice-président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

François Jacques

AM/pb

Québec, le 9 février 2023

ANNEXE IV

Observations et recommandations

Commission des transports et de l'environnement

Consultations particulières et auditions
publiques sur le projet de Stratégie
gouvernementale de développement
durable 2023-2028

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS



Les collaborateurs de la Commission des transports et de l'environnement

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Astrid Martin
Pierre Bourget

SERVICE DE LA RECHERCHE

Xavier Mercier Méthé
Gabriel Jobidon

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des transports et de l'environnement, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Mathieu LeBlanc.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Sans frais : 1 866 337-8837

Courrier électronique : cte@assnat.qc.ca

Ce document est mis en ligne dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : assnat.qc.ca.

Dépôt légal – Février 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : Imprimé : 978-2-550-93953-5
PDF : 978-2-550-93954-2

Les membres et autres députés ayant participé

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), présidente

M. Jacques (Mégantic), vice-président

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

M^{me} Bogemans (Iberville)

M^{me} Dufour (Mille-Îles)

M^{me} Gendron (Châteauguay)

M. Grandmont (Taschereau)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Lemay (Masson)

M^{me} McGraw (Notre-Dame-de-Grâce)

M. Montigny (René-Lévesque)

M. Morin (Acadie)

M. Rivest (Côte-du-Sud)

M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)

M^{me} Zaga Mendez (Verdun)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
DESCRIPTION DU MANDAT	6
SYNTHÈSE	7
OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	9

INTRODUCTION

Adoptée en 2006, la Loi sur le développement durable vise à intégrer « davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration. [Ses dispositions] visent à assurer la cohérence des actions gouvernementales en matière de développement durable, ainsi qu'à favoriser l'imputabilité de l'Administration en la matière ». La Loi prescrit l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable qui constitue un levier de mise en œuvre essentiel. La Stratégie concerne plus de 110 ministères et organismes qui ont notamment l'obligation de produire un plan d'action de développement durable (PADD) exposant les actions et interventions qu'ils entendent mener dans leurs champs de compétences. La Loi prévoit que le gouvernement est tenu de réviser le contenu de la Stratégie aux cinq ans. Il peut toutefois reporter, pour une période d'au plus deux ans, un exercice de révision.

DESCRIPTION DU MANDAT

Le mandat mené par la Commission des transports et de l'environnement s'inscrit dans le cadre de la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Comme prévu à l'article 8 de la Loi, toute révision de celle-ci doit faire l'objet d'une consultation publique en commission parlementaire. En vertu de l'article 146 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des transports et de l'environnement a reçu le mandat de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. La Commission a tenu des auditions au cours de quatre séances, du 31 janvier au 7 février. Elle a entendu 16 groupes et reçu 25 mémoires. Au terme de ce mandat, conformément à l'article 176 du Règlement de l'Assemblée nationale, les membres de la Commission se sont réunis en séance de travail pour déterminer les observations, conclusions ou recommandations qu'ils entendent formuler.

SYNTHÈSE

Cette section présente les cinq principaux thèmes transversaux qui se dégagent des mémoires et des échanges entre les intervenants et les membres de la Commission.

1. De nombreux groupes et personnes entendus par la Commission soulignent l'importance d'appuyer la Stratégie sur des objectifs quantifiables et mesurables. Selon eux, cette condition est nécessaire pour suivre la progression et apporter des correctifs le cas échéant. Pour que la Stratégie porte ses fruits, il convient que les engagements attendus des ministères et organismes qui la mettent en œuvre soient clairs et précis. On soulève aussi l'importance de renforcer l'arrimage entre les principes énoncés dans la Loi sur le développement durable et les Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

2. La gouvernance en matière de développement durable constitue un sujet de préoccupation pour plusieurs témoins. Le développement durable est, par essence, transversal. La matérialisation de la Stratégie pose alors l'enjeu de la cohérence de l'ensemble des politiques et stratégies gouvernementales. Pour assurer une plus grande synergie, certains suggèrent que sa mise en œuvre relève du ministère du Conseil exécutif.

3. En tant que pilier fondamental du concept même de développement durable, le volet économique apparaît essentiel à la mise en œuvre de la Stratégie. En matière d'économie, plusieurs actions sont possibles, notamment : l'accroissement du soutien aux entreprises qui s'engagent dans une démarche de développement durable, le changement de paradigme pour mettre de l'avant l'économie circulaire ainsi que l'utilisation accrue de l'écofiscalité pour envoyer un signal fort aux acteurs économiques et stimuler la transformation. Bien que ces mesures soient déjà mises en œuvre au Québec, certains croient que leur utilisation pourrait être intensifiée. Afin de faire valoir l'exemplarité de l'État, les ministères et organismes peuvent devenir de puissants leviers de transformation économique par le biais des marchés publics. Des intervenants suggèrent que l'État assortisse ses programmes de financement à des critères d'écoconditionnalité pour encourager l'atteinte des objectifs de développement durable.

4. À l'heure actuelle, les réseaux parapublics de la santé et de l'éducation et les organismes municipaux ne sont pas assujettis à la Loi sur le développement durable. Plusieurs arguments sont avancés en faveur de leur inclusion dans la réalisation de la Stratégie. Ces réseaux gèrent des parcs immobiliers d'envergure, contribuent aux émissions de GES et génèrent d'importantes quantités de matières résiduelles.

Leur rôle plus large en matière de santé durable des populations et d'éducation, notamment celle relative à l'environnement, doit être valorisé. Des initiatives intéressantes existent dans ces réseaux, mais de l'avis de plusieurs, leur assujettissement à la Stratégie et l'élaboration d'objectifs communs faciliteraient la transition vers un modèle durable.

Par ailleurs, les organismes municipaux exercent des champs de compétences essentiels à la mise en œuvre de certains objectifs de la Stratégie, notamment la gestion des matières résiduelles, l'aménagement du territoire et la préservation d'espaces naturels. Les avis demeurent partagés sur la nécessité de les assujettir à la Loi sur le développement durable. Plusieurs intervenants évoquent les ressources requises pour répondre aux exigences de la Loi. Ils rappellent en outre la diversité des réalités régionales. Ces témoins sont cependant favorables au renforcement de l'action des municipalités en faveur du développement durable, dans le respect du principe de subsidiarité.

5. La Stratégie intègre la préoccupation que la transition soit juste et équitable. Des intervenants soulignent le caractère essentiel du dialogue social afin de favoriser l'adhésion au développement durable. La consultation, l'inclusion de l'ensemble des groupes de la société et la prise en compte de la diversité régionale sont mises de l'avant. Pour plusieurs, il est possible d'apprécier la progression en matière de développement durable de la société québécoise à l'aide d'indicateurs qui prennent en compte le bien-être des populations, à l'instar de l'Écosse, de la Finlande et de la Nouvelle-Zélande.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Les membres de la Commission ont convenu que chaque groupe parlementaire ainsi que le député indépendant, émettent leurs observations et recommandations de façon distincte. Les observations et recommandations n'engagent que ceux les ayant énoncées.

GOUVERNEMENT

RECOMMANDATIONS

Les parlementaires du groupe formant le gouvernement recommandent :

1. QUE le gouvernement doit songer à encourager et soutenir les milieux scolaires et municipaux ainsi que ceux du domaine de la santé à adopter les principes de développement durable.
2. QUE le gouvernement doit songer à accélérer la transition vers l'économie circulaire et établir une cible de circularité ambitieuse afin de faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable.
3. QUE le gouvernement doit songer à l'implantation de mesures d'écofiscalité et d'écoconditionnalité dans les politiques financières, budgétaires du gouvernement du Québec, ainsi que dans la fiscalité municipale.
4. QUE le gouvernement doit songer à favoriser la carboneutralité et la neutralité énergétique dans les nouvelles constructions de bâtiments gouvernementaux.
5. QUE le gouvernement doit songer à favoriser l'implantation de vitrines technologiques.
6. QUE le gouvernement doit songer à intégrer dans le préambule de la Stratégie, le rôle essentiel que joue cette Loi pour contribuer activement au virage nécessaire au sein de la société afin de lutter efficacement contre les changements climatiques et l'effritement de la biodiversité. Cette Loi fait partie de nos mesures pour arriver à l'atteinte de nos cibles 2030 et de la carboneutralité en 2050.
7. QUE le gouvernement doit songer accompagner les milieux locaux et régionaux dans le déploiement d'une économie verte et responsable.
8. QUE le gouvernement doit songer à favoriser la création d'emplois verts et verdissants en incluant un objectif de requalification des travailleurs qui œuvrent dans les secteurs les plus à risque d'être touchés par la transition vers une économie verte.

9. QUE le gouvernement doit songer doit favoriser l'accès à la nature en milieu urbain en augmentant la présence des espaces verts et bleus dans les milieux de vie, surtout ceux où vivent des populations défavorisées.
10. QUE le gouvernement doit songer à favoriser le verdissement des projets immobiliers et d'infrastructure du gouvernement dans un principe d'exemplarité de l'État.

OPPOSITION OFFICIELLE

OBSERVATIONS

Les parlementaires du groupe formant le l'opposition officielle font les observations suivantes :

1. Le développement durable, qui relève de l'économie, de l'écologie et de la société, doit être un élément central dans le processus décisionnel du gouvernement du Québec. L'économie circulaire est un socle de développement durable.
2. La Stratégie gouvernementale de développement durable doit prendre en considération les enjeux liés aux changements climatiques, la perte de la biodiversité, la pollution ainsi que le concept de « santé planétaire ».
3. En matière de développement durable, il y a lieu d'établir un dialogue social fort tout en maintenant des discussions constantes avec les communautés autochtones. L'implication des citoyens et de l'ensemble des groupes de la société lors de consultations publiques doit être valorisée.

RECOMMANDATIONS

Les parlementaires du groupe formant le l'opposition officielle recommandent :

1. QUE les principes du développement durable soient intégrés dans toutes les actions de l'État québécois, les modifications législatives et réglementaires, la révision de la fiscalité et des programmes.
2. QUE le gouvernement considère la création d'un Secrétariat sur l'économie verte et/ou circulaire qui relèverait du Conseil exécutif et qui aurait pour mission de veiller à :
 - a. la coordination des instances gouvernementales ;
 - b. la cohérence avec nos engagements à l'international ;
 - c. l'exemplarité de l'État en matière de développement durable ;
 - d. l'implication transversale des hauts dirigeants.

3. QUE le gouvernement réalise une étude sur l'opportunité d'élargir l'application de la Loi sur le développement durable à des organismes additionnels ainsi que les municipalités et les services d'État en santé, en éducation entre autres. Qu'il rende ce rapport public avec une recommandation de procéder à un élargissement ou non.
4. QUE le gouvernement utilise la recherche et l'innovation comme moteur conducteur de la Stratégie de développement durable en finançant la recherche et en la rendant accessible.
5. QUE le gouvernement poursuive l'implantation d'incitatifs sous forme de mesures d'écofiscalité et d'écoconditionnalité sans alourdir le fardeau fiscal des Québécoises et Québécois.
6. QUE le gouvernement s'engage en termes de développement durable notamment au moyen de cibles intérimaires et périodiques en matière de changements climatiques, de biodiversité et d'économie circulaire (par exemple : doubler l'indice de circularité d'ici 2030 pour être en ligne avec la moyenne mondiale).
7. QUE la mise en application des engagements du gouvernement en matière de développement durable soit accompagnée d'une feuille de route afin de faciliter la reddition de comptes.
8. QUE la réalisation des engagements du gouvernement en matière de développement durable soit accompagnée de plans détaillés ainsi que des ressources financières et humaines nécessaires.
9. QUE le gouvernement assure la pérennité du programme Écoleader.
10. QUE le gouvernement favorise une approche de santé publique en faisant la promotion des bienfaits d'un plan de développement durable réussi sur la santé mentale et physique.
11. QUE le gouvernement mette en place des programmes (tels Prescri-Nature) favorisant l'accès au plein air et mettre en valeur des mesures permettant d'établir l'exposition à la nature comme un nouveau pilier de la santé, aux côtés d'un régime alimentaire sain, du sommeil et de l'exercice physique.
12. QUE le gouvernement favorise des espaces verts et bleus accessibles à tous en priorisant les milieux plus défavorisés.

DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RECOMMANDATIONS

Le deuxième groupe d'opposition recommande :

1. QUE l'exemplarité de l'État soit garantie en soumettant les actions économiques du gouvernement à un « test climat ».
2. QUE les objectifs et sous-objectifs de la Stratégie soient dotés d'indicateurs et de cibles quantifiables.
3. QUE la portée de la Stratégie soit élargie aux municipalités et aux réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

DÉPUTÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

RECOMMANDATIONS

Le député des Îles-de-la-Madeleine recommande :

1. QUE le gouvernement renforce la Stratégie de développement durable en y ajoutant des objectifs et des sous-objectifs quantifiables, mesurables et obligatoires :
 - a. associer des engagements à chacun des objectifs ;
 - b. détailler un cadre d'application permettant une reddition de compte ;
 - c. détailler les nouvelles actions, autres que celles basées sur les plans et les politiques existants, destinées spécifiquement à l'appareil gouvernemental.
2. QUE le gouvernement fasse de l'exemplarité de l'État la priorité numéro un de la Stratégie de développement durable par la mise en place d'un budget carbone.
3. QUE le gouvernement développe une vision à long terme de l'action gouvernementale en matière de développement durable.
4. QUE le gouvernement applique, envers les ministères, organismes, réseaux parapublics et acteurs municipaux, des attentes fondées sur l'atteinte de résultats et non seulement en matière de participation.
5. QUE le gouvernement privilégie la protection et la valorisation des bâtiments existants, notamment patrimoniaux, à la construction de bâtiments neufs.
6. QUE le gouvernement mette en place un cadre de financement du transport collectif qui sécurise les services actuels.
7. QUE le gouvernement double, d'ici 2030, l'offre de transport collectif au Québec grâce à un financement dédié, suffisant et récurrent.

8. QUE le gouvernement adopte une loi pour interdire le gaspillage des entreprises avec des objectifs ambitieux.
9. QUE le gouvernement alloue les ressources humaines et financières aux MRC et aux municipalités pour qu'elles aient la capacité de répondre à l'accroissement de leurs responsabilités en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, au développement économique et social et à la lutte aux changements climatiques.
10. QUE le gouvernement implique les hauts dirigeants dans la coordination de l'action gouvernementale de développement durable.



**Notre
maison
citoyenne**

assnat.qc.ca



**ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC**